

SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
Le onze février,  
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**N° 12/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 février 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 février 2019,

**Objet de la délibération :**

**PERSONNEL : Renouvellement  
contrat Elodie RIBES**

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	64
- Absents :	
• Dont suppléés :	3
• Dont représentés :	11
• Excusés :	7
• Non excusés :	14
- Votants :	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190211-12-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremont Jean-Michel à Mme Nicole Morel, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Roland Jean-Louis à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, Mme Groleau Colette à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Vergey André à M. Groshenry Maxime

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Laithier Didier suppléé par M. Vernerey Michel

**Excusé(e)s**

Mmes Muller Valérie, Fietier Danièle & Keller Véronique, Ms. Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald, M. Chaussarot Michel & Bruchon Pierre

**Absent(e)s**

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Boillon Michel, Petetin Yves, Simon Gilles & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président rappelle que la mise en œuvre et le suivi du programme LEADER nécessitent 2 postes à temps plein financés par le programme.

Il convient donc de renouveler le CDD de l'animatrice Elodie Ribes du 15/02/19 au 14/02/20.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le CDD de l'animatrice Elodie Ribes du 15/02/19 au 14/02/20
- Autorise le Président à signer le contrat.

Fait et délibéré en séance, le 11.02.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS